

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 28 février 2023

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU

Présent par procuration : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

4 – Chasse : nouvelle désignation des membres de la commission consultative communale Chasse

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires. L'adjudication de la chasse 2024-2033 commence en 2023, et doit être clôturée pour février 2024.

Monsieur le maire propose au Conseil de mettre en place la nouvelle commission consultative communale de la chasse et explique à l'assemblée les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelée à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

La composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse sont déterminés particulièrement par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.

Elle comprend toutes sortes de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...).

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide, de désigner M. Alain SINDT et M. Jean-Marc SINDT membres de la commission consultative communale de la chasse et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 février 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20230228-428022023-DE
Date de réception préfecture : 03/03/2023